

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 avril 2016	N° 2016-262

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30
M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25
M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 avril 2016	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2016-262

Avis de Bordeaux Métropole sur le projet de nouveaux statuts du syndicat départemental d'énergie de la Gironde SDEEG et Désignation des 54 représentants de Bordeaux Métropole au sein du comité SDEEG - Décision - Désignation.

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi n°2015 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation de la République, dite loi NOTRe prévoit que les Métropoles disposent non plus d'un nombre de « suffrages » mais d'un nombre de «sièges», au sein du comité syndical du SDEEG, proportionnel à la population concédée qu'elles représentent.

Compte tenu du fait que la population totale de la concession électrique du SDEEG s'élève à 735 019 habitants, la population de Bordeaux Métropole appartenant à la concession à 256 509 habitants (communes d'Ambarès-et-Lagrave, d'Artigues-près-Bordeaux, de Blanquefort, de Bouliac, de Bruges, de Carbon-Blanc, de Cenon, de Floirac, de Gradignan, du Bouscat, du Haillan, du Taillan-Médoc, de Martignas-sur-Jalles, de Saint Aubin de Médoc, de Saint-Louis-de-Montferrand, de Saint-Vincent-de-Paul, de Talence et de Villenave d'Ornon) représente ainsi 34 % le nombre de sièges lié à la compétence électricité étant de 161, l'application de la règle de proportionnalité permet donc à Bordeaux Métropole de disposer de 54 délégués au lieu de 15 actuellement.

Les statuts du SDEEG (article 15) ont été modifiés en conséquence par le syndicat lors d'une délibération en date du 17 décembre 2015. Il appartient à Bordeaux Métropole de désigner ses 54 représentants au comité syndical du SDEEG et d'approuver les nouveaux statuts..

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 43 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 codifié à l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) portant sur l'exercice de plein droit par la Métropole de la compétence « concession de distribution publique d'électricité »,

VU l'article L.5217-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'appliquant désormais pour la fixation du nombre de délégués d'une Métropole au sein du comité syndical

VU l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) portant sur la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de se prononcer sur le projet de nouveaux statuts du SDEEG et de procéder à la désignation des représentants de Bordeaux Métropole au sein dudit syndicat en lieu et place des communes pour ce qui concerne la compétence « concession de distribution publique d'électricité »,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les nouveaux statuts du SDEEG ci-annexés

Article 2 : De proposer, pour représenter Bordeaux Métropole, au sein du Comité Syndical du SDEEG, la désignation des cinquante quatre délégués suivants :

Kévin SUBRENAT, Emmanuelle AJON, Anne-Lise JACQUET, Isabelle BOUDINEAU, Anne WALRYCK, Guillaume BOURROUILH-PARÈGE, Magali FRONZES, Conchita LACUEY, Solène, CHAZAL, Josiane ZAMBON, Yohan DAVID, Arnaud DELLU, Maribel BERNARD, Gérard DUBOS, Michel DUCHÈNE, Jacques GUICHOUX, Philippe FRAILE-MARTIN, Martine JARDINÉ, Jean-Pierre GUYOMARC'H, Andréa KISS, Dominique ALCALA, Bernard LE ROUX, Alain TURBY, Jean-Jacques PUYOBRAU, Daniel HICKEL, Anne-Marie TOURNEPICHE, Karine ROUX-LABAT, Christine BOST, Patrick BOBET, Jean TOUZEAU, Agnès VERSEPUY, Thierry TRIJOULET, Zeineb LOUNICI, Jean-Pierre TURON, Dominique POUSTYNNIKOFF, Michel VERNEJOUL, Franck RAYNAL, Michel HÉRITIÉ, Dominique IRIART, Véronique FERREIRA, Chantal CHABBAT, Franck JOANDET, Christophe DUPRAT, Pierre HURMIC, Frédérique LAPLACE, Marie-Christine BOUTHEAU, Jacques BOUTEYRE, Gérard CHAUSSET, Max COLÈS, Jacques PADIE, Patrick PUJOL, Claude MELLIER, Michel POIGNONEC, Léna Beaulieu.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignations effectuées.

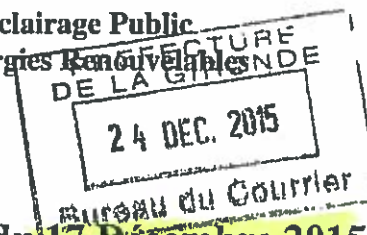
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2016	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2016	la Vice-présidente,
	Madame Anne WALRYCK



Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde

Electrification - Gaz - Eclairage Public
Economies d'Énergie - Énergies Renouvelables



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du **17 Décembre 2015**

N°AG 17.12.2015/06

Le dix-sept décembre deux mil quinze à onze heures trente, le Comité Syndical, du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde légalement convoqué s'est réuni au Pullman Aquitania de Bordeaux-Lac sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de Délégués : Quatre-cent-treize.

Étaient présents : Les délégués représentant les communes de : AMBARES ET LAGRAVE – AMBES – ARBANATS – AUDENGE – AUROS – BARSAC – BASSENS – BAZAS – BEAUTIRAN – BEGUEY – BIEUJAC – BIGANOS – BLANQUEFORT – BLAYE – BONZAC – BORDEAUX – BOULIAC – BRANNE – BRUGES – CADILLAC – CAMBLANES – ET MEYNAC – CAMIRAN – CAPIAN – CARBON BLANC – CARDAN – CARIGNAN DE BORDEAUX – CASTELNAU DE MEDOC – CASTILLON LA BATAILLE – CASTRES GIRONDE – CAUDROT – CERONS – CESTAS – COUTRAS – CREON – ESCAUDES – ESCOUSSANS – EYSINES – FARGUES ST HILAIRE – FLOIRAC – GABARNAC – GALGON – GENSAC – GIRONDE SUR DROPT – GRADIGNAN – GREZILLAC – HAUX – ILLATS – ISLE ST GEORGES – IZON – LA BREDE – LA TESTE DE BUCH – LAMOTHE LANDERRON – LANGOIRAN – LANTON – LAROCHE – LE BOUSCAT – LE HAILLAN – LE PIAN SUR GARONNE – LE TAILLAN MEDOC – LE TEICH – LESPARRE MEDOC – LIBOURNE – LORMONT – LOUPIAC – MARCHEPRIME – MARTIGNAS SUR JALLE – MARTILLAC – MASSEILLES – MAZERES – MERIGNAC – MIOS – OMET – PAILLET – PESSAC – PESSAC SUR DORDOGNE – PINEUILH – PODENSAC – POMPIGNAC – PRECHAC – PREIGNAC – PRIGNAC ET MARCAMP – RIONS – ROQUEBRUNE – SABLONS – SAVIGNAC DE L'ISLE – SOULAC SUR MER – SOULIGNAC – ST ANTOINE – ST AUBIN DE MEDOC – ST AVIT ST NAZAIRE – ST CAPRAIS DE BORDEAUX – ST JEAN DE BLAIGNAC – ST LOUBES – ST MAGNE DE CASTILLON – ST MAIXANT – ST MEDARD D'EYRANS – ST MICHEL DE RIEUFRET – ST PIERRE DE BAT – ST SELVE – ST SULPICE DE FALEYRENS – ST SULPICE ET CAMEYRAC – ST VINCENT DE PAUL – STE EULALIE – STE TERRE – TABANAC – TALENCE – TOULENNE – TRESSES – VAYRES – VERDELAIS – VILLEGOUGE – VILLENAVE DE RIONS – VIRELADE.

EPCI : BORDEAUX METROPOLE

Et les Syndicats Intercommunaux d'Electrification de : ARES – BELIN BELIET – BERNOS – BLAYAIS – CAMARSAC – CAVIGNAC – ENTRE DEUX MERS – FRONSADAIS – MEDOC – SAUTERNAIS – ST PHILIPPE D'AIGUILHE – SUD REOLE.

Assistaient également à cette réunion :

M. OULIÉ	Directeur Général du SDEEG
M. LEROUX	Directeur des Services Techniques

Mme Anne WALRYCK assure les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Modification statuts SDEEG

Bien que modifiés à cinq reprises depuis 1937, les statuts du SDEEG doivent s'adapter à l'évolution du contexte énergétique territorial, notamment depuis l'avènement des Métropoles.

Ainsi, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe a modifié le mode de représentativité des métropoles en ce qui concerne l'exercice du mécanisme de représentation-substitution.

Il est utile de rappeler que les statuts actuels du SDEEG comportent 24 articles.

L'article 15 a notamment traité au mode de représentation des collectivités au sein du Comité Syndical du SDEEG.

S'agissant de la Métropole et du dispositif de représentation-substitution, l'article 71 de la loi NOTRe prévoit qu'elle doit disposer d'un nombre de sièges (et non plus de suffrages) proportionnel à la population des communes membres du syndicat qu'elle représente au sein du Comité Syndical au titre de l'exercice de la compétence d'AODE, rapportée à la population de l'ensemble des communes de la concession.

Compte-tenu du fait que la population totale de la concession électrique du SDEEG s'élève à 735 019 habitants, la population de Bordeaux Métropole appartenant à notre concession (256 509 habitants) représente 34%.

Le nombre de sièges lié à la compétence électricité étant de 161, l'application de la règle de proportionnalité évoquée ci-dessus permet à Bordeaux Métropole de disposer de 54 délégués au lieu de 15.

Il convient donc de modifier l'article 15 de nos statuts en précisant que l'article L5217-7 du CGCT s'applique désormais pour la fixation du nombre de délégués d'une Métropole telle que celle de Bordeaux au sein de notre Comité Syndical.

L'article 15 se présenterait donc comme suit :

Article 15 Le Comité Syndical

Le Comité Syndical se compose de membres désignés par les assemblées délibérantes des structures selon la répartition suivante :

1. Communes et EPCI autres que les syndicats intercommunaux d'électrification

NOMBRE D'HABITANTS			NOMBRE DE DELEGUES
1	à	2 000	1
2 001	à	10 000	2
10 001	à	30 000	3
30 001	à	50 000	4
50 001	à	70 000	5
70 001	à	100 000	6
100 001	à	400 000	8
Métropole			Article L5217-7 CGCT

2. Syndicats Intercommunaux d'électrification

NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE DE DELEGUES
2 à 5	3
6 à 10	4
11 à 15	5
16 à 20	6
21 à 25	7
26 à 30	8
31 à 35	9
36 à 40	10
41 à 45	11
46 à 50	12
51 à 55	13
56 à 60	14
61 à 65	15
66 à 70	16
71 à 75	17
76 à 80	18
81 à 85	19
86 à 90	20

Une même personne ne peut être désignée comme délégué que par une seule commune ou EPCI adhérent au Syndicat.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, se prononce sur cette modification statutaire et donne pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien la procédure prévue à l'article L5211-20 du CGCT, soit :

- Délibération du Comité Syndical pour approbation des modifications statutaires présentées.
- Notification de la délibération aux exécutifs des collectivités membres avec un délai de trois mois pour se prononcer sur ladite délibération.
- Acceptation de la modification des statuts par arrêté du Préfet.

Le Président


Xavier PINTA



